

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1000 réprimant dans les Territoires d'Outre-Mer les infractions au régime des servitudes aéronautiques (J.O.R.F. du 31 juillet 1963, p. 7075). Arrêté de promulgation n° 1000 du 10 août 1963 .

n° 1000

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire de la Côte Française des Somalis la loi n° 63-756 du 30 juillet 1963 réprimant dans les Territoires d'Outre-Mer les infractions au régime des servitudes aéronautiques (J.O.R.F. du 31 juillet 1963, p. 7075). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général, Chef du Territoire p. i., M. LEVALLOIS.